



testament olographe entre pacs

Par **Dumaitre**, le **31/01/2019** à **16:21**

Bonjour, nous sommes pacsé depuis 10 ans et nous voudrions faire un testament olographe, nous sommes propriétaire d'une maison avec 2 appartements de 50m2 a l'étage et nous habitons le rdc. Est il possible que ma femme garde l'usufruit de la totalité du bien en cas de décès (le mien par exemple) jusqu'a sa mort en sachant que nous avons 2 enfants. Cordialement.

Par **youris**, le **31/01/2019** à **17:13**

bonjour,

vous pouvez léguer l'usufruit de votre part dans la maison à votre épouse, elle peut également faire le même testament.

je suppose qu'il s'agit de 2 enfants communs.

salutations